

Commission «Risques» le 3 avril 1996 à la mairie de Limay

- 1 - Les études de danger réalisées autour du site Air Liquide de Limay** montrent que :
- seule la rupture d'un piquage de gazomètre pourrait induire des risques hors de l'établissement. Dans ce cas, très peu vraisemblable en terme de probabilité, une pression de 50 mb pourrait être ressentie sur la route qui passe devant l'établissement (un tel niveau de pression correspond à la possibilité de bris de vitres) ;
 - il n'y a pas de risque d'effet domino avec les sites industriels voisins. Les dispositions prises à l'intérieur de l'établissement pour maîtriser les risques ont été présentées et commentées lors de la visite du site.

2 - Zones inondables et maîtrise de l'urbanisme

- a) Le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) distingue 2 zones :
- la zone A, totalement inconstructible, où s'écoule le fleuve en cas de crue majeure ;
 - la zone B, qui délimite l'aire où peut s'étendre la crue, est constructible sous conditions. Par ex. les côtes des planchers habitables et des accès routiers doivent rester en dehors des eaux ; tout remblai nouveau doit correspondre un déblai de matériaux similaire en volume.
- La DDE a réalisé une cartographie des zones inondables dans les Yvelines (disponible en prêt au SPI).**
- b) A partir d'un dispositif de surveillance des niveaux des fleuves, la DIREN a mis en place des **plans d'annonce des crues** en Ile-de-France. Les maires, responsables de la sécurité civile, sont informés 48 heures à l'avance des prévisions de hauteurs d'eau en certains points (Mantes, Chatou...). Les particuliers peuvent les interroger ou consulter le serveur **3615 EAUSEINE**.
- c) La **DRIRE** des Yvelines a récemment mené une enquête auprès des exploitants d'installations classées soumises à autorisation situées en zone inondable (A ou B), afin d'identifier les risques et les incidences en cas de crues. Il en ressort que les risques encourus sont maîtrisables moyennant quelques aménagements qui ont été spontanément mis en place par les industriels à cette occasion.

Afin d'améliorer l'information liée aux enquêtes publiques (EP), la lettre du SPI vous indique dans le tableau ci-dessous, les **prévisions des dates d'EP des Installations Classées en Vallée de Seine**, telles qu'elles sont connues le jour de la parution

Société	Commune	Activité	Date prévue d'EP
Omny Métal service	Mantes la Joie	Récupération de métaux	03/06 au 02/07/96

«Environnement j'écoute» 46.53.12.12

Pour répondre aux questions que se posent les industriels franciliens au sujet de l'environnement (les effluents, la pollution des sols, les aides, les taxes, les organismes partenaires ou de tutelles, les normes ...) **AFNIGE*** et **ARENÉ**** viennent de créer «Environnement j'écoute» au 46.53.12.12. Ce service téléphonique d'assistance et de conseil est gratuit en 1996 pour les entreprises franciliennes.

* AFNIGE Association Francilienne des Industriels pour l'Etude et la Gestion de l'Environnement
 ** ARENE Agence Régionale pour l'Environnement et les Nouvelles Energies

Calendrier

17 septembre 1996 à 16 h
 Commission Air

- Le programme odeur
- Les carburants

24 septembre 1996 à 14 h
 Séance d'information sur

“La gestion de l'eau dans l'entreprise”

Cette séance s'adresse principalement aux industriels. Elle est organisée en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et la Chambre de Commerce et d'Industrie Val d'Oise - Yvelines

La prochaine Lettre du SPI

Les résultats de l'enquête sur le transport des matières dangereuses en Seine Aval



La Lettre du SPI Vallée de Seine

Bulletin trimestriel d'information - n° 4 Juin 1996

SPI Vallée de Seine - 50, rue Renilly 78000 Versailles - Tél : 30 21 00 27 - Fax : 30 21 54 71

Alors que le besoin de transport ne cesse d'augmenter, leur croissance continue sur le modèle actuel est-elle compatible avec le souci d'un développement durable? La Cellule de Prospective et Stratégie du Ministère de l'Environnement a mené, pendant un an, un travail de fond sur cette question afin de fournir les éléments de réflexion nécessaires à la définition d'une politique d'ensemble. Mme D. DRON, Directrice de la Cellule est venue présenter le rapport résultant de ce travail lors d'une récente Commission Air du SPI.

La réalisation du rapport* «pour une politique soutenable des transports» a réuni une quarantaine d'experts provenant de tous les secteurs (institutionnels, économiques, industriels, associatifs et scientifiques) concernés. Ils ont d'abord établi un diagnostic très étayé des impacts sur l'environnement et sur la santé des choix actuels de véhicules et carburants, de déplacement urbains, et de transports interurbains.

Le rapport met en lumière que les principes économiques, fiscaux et réglementaires, ainsi que des mythes collectifs tenaces, poussent les acteurs publics et privés à privilégier des modes de transport dont les rendements énergétiques et environnementaux sont les moins favorables car mal mesurés et peu pris en compte (la route et l'aérien).

Le rapport constate les insuffisances des instruments économiques habituels et les difficultés à en définir de plus pertinents pour estimer le coût des conséquences des décisions. Certaines de ces conséquences sont déjà dans l'esprit de tous : pollution de l'air dans les villes, morcellement et dégradation des espaces naturels, bruit... Pour le plus long terme, l'étude des effets cumulatifs doit être poursuivie. Cela concerne l'accumulation de gaz à effet de serre, d'ozone à basse atmosphère, de particules fines, mais aussi l'épuisement des ressources énergétiques, l'altération d'écosystèmes, la dévitalisation de zones économiquement fragiles...

Les pratiques actuelles paraissent sectorielles et privilégient les analyses à court terme. Seule leur remise en cause peut répondre à un souci de développement durable. Le rapport suggère donc une approche nouvelle des politiques de transport et de gestion de l'espace. Il formule 150 propositions, dont 148 ont fait l'objet d'un consensus total entre les experts. Parmi les points-clés, il recommande d'instaurer la transparence et la concertation dans les processus de décision, et une fiscalité reflétant les conséquences environnementales des choix actuels avec leurs coûts futurs. Un certain nombre de ces propositions ont contribué à l'élaboration du projet de «loi sur l'air» en cours d'examen au Parlement.

* Le document, de 300 pages, est édité à la Documentation Française, dans la collection Rapports Officiels. Le SPI en diffuse une synthèse (15 pages).

Le dossier : Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés

I - Préliminaire

Afin de réduire la quantité et la nocivité des déchets, de limiter leur transport, d'organiser leur valorisation par recyclage ou production d'énergie, afin aussi de réserver les centres de stockage aux seuls déchets ultimes, tous les départements Français ont élaborés un plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Dans les Yvelines, le plan a été établi par une Commission réunissant l'ensemble des partenaires concernés. Il fait l'objet d'un rapport d'environ 200 pages qui dresse un état des lieux de la situation actuelle, prévoit l'évolution des besoins en matière de collecte et de traitement, et planifie l'organisation de la gestion des déchets ménagers et assimilés à l'horizon 2015. Ce document a été signé le 6 novembre dernier par M. le Préfet.

